



APPEL A LA CONCURRENCE

Objet

Marché N° FSE 01/09/2022/DEP-FSE/GUA

**PRESTATIONS D'AGENCE DE VOYAGES
(DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS
PROFESSIONNELS)**

Pour la période du 01/09/2022 au 31/12/2023

**AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL
FEDER-FSE 2014-2020**

**ET DU VOLET DECONCENTRE DU PO IEJ DE L'ETAT
EN GUADELOUPE ET A SAINT MARTIN**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres :
Lundi 01 août 2022 à 12h00 (heure locale du pouvoir
adjudicateur)

Pouvoir adjudicateur :

Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la
Guadeloupe
Service FSE
Route des Archives
Bisdary
97113 Gourbeyre

Article 1 : Objet du marché

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objectif l'acquisition de services d'agence de voyages pour l'organisation de déplacements professionnels (transports et hébergements) destiné aux gestionnaires et agents impliqués dans la mise en œuvre du volet FSE du PO FEDER-FSE 2014-2020 et du volet déconcentré du PON IEJ de l'Etat en Guadeloupe et à Saint-Martin .

1.2 Durée du marché :

Le marché débutera à la date d'émission du premier bon de commande et prendra fin le 31 décembre 2023.

Article 2 : Conditions de l'appel à candidature :

2.1 Etendue de la consultation

Le présent accord cadre à bon de commande est passé selon une procédure adaptée (article L.2123-1 du Code de la Commande publique) et constitue un appel d'offres ouvert (article L 2124-2 du Code de la Commande publique).Le marché se réfère au CCAG fournitures courantes et de services.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

2.3 Langue

Le marché et les offres des candidats seront entièrement rédigés en langue française.

2.4 Unité monétaire

Le marché est à conclure dans l'unité monétaire : Euro

Article 3 : Dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Les pièces constitutives du marché sont:

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le cahier des clauses particulières
- Le présent règlement de la consultation
- La lettre du Préfet de Région au DIECCTE datée du 13 septembre 2016

Le dossier de consultation :

Est disponible sous forme dématérialisée à partir des sites suivants :

- www.europe-guadeloupe.fr
- <https://guadeloupe.deets.gouv.fr>
- www.guadeloupe.pref.gouv.fr
- www.marches-publics.gouv.fr

Le dépôt des offres devra être effectué sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur (www.marches-publics.gouv.fr).

Article 4 : Etablissement des offres

Chaque offre des candidats sera constituée de leurs dossiers complets rédigés en français comprenant les pièces énumérées ci-après.

4.1 Candidature :

- 1)- Lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)
- 2) Déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent)
- 3) La copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire
- 4) Un justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant.
- 5) Des attestations des caisses certifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- 6) Le nom du responsable légal
- 7) Autres informations que le bénéficiaire du marché souhaite faire connaître

4.2- Offre :

- 1) L'acte d'engagement

L'acte d'engagement devra être dûment renseigné, daté et signé par la personne habilitée à contracter au nom de la société, et comportant le cachet de l'entreprise.

- 2) L'offre technique et financière du titulaire :

Proposition de prestation pour des déplacements avec cout des frais d'agence pour la gestion , partenariat avec des compagnies de transport aérien, maritime, ferroviaire, hébergement, location de véhicule...

- 3) Un relevé d'identité bancaire ou postal complet de l'entreprise candidate.

Article 5 : Présentation des offres

La remise des offres doit se faire uniquement par voie électronique en distinguant le dossier de candidature et le dossier constituant l'offre du candidat.

Article 6 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article L2152-7 du Code de la Commande Publique de 2019.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète pourra être écartée si la pièce manquante est susceptible d'avoir une influence pour l'appréciation de l'offre.

Eléments nécessaires au choix de l'offre :

- Un devis descriptif détaillé, dûment complété et signé, comportant toutes les indications permettant d'apprécier les propositions de prix en particulier
- * Les frais de service ou d'émission de billets de transport
- * Les frais de modification et/ou d'annulation des billets de transport
- * Les frais de réservation d'hôtel ou autre hébergement
- * Les frais de modification et/ou d'annulation d'hôtel ou autre hébergement
- * Une note de présentation de l'agence et de son mode de fonctionnement

7.1 Offres :

Les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation sont éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix – frais de gestions : 30 points
- Expériences ; partenariats, expertises : 30 points
- Qualité du service :
 - Délais d'exécution 20 points
 - Qualité de l'assistance 20 points

7.2 Classement des offres :

Après classement des offres, en fonction du nombre de points obtenus, l'offre ayant obtenu le maximum de points est choisie, en application des critères énoncés dans les documents de consultations du présent marché.

Le pouvoir adjudicateur dresse un procès-verbal.

Article 8 : Renseignements complémentaires

Toute demande de précision(s) complémentaires(s) sur le cahier des charges devra se faire sur la plateforme : www.marches-publics.gouv.fr ou par courrier électronique à l'adresse suivante: leone.demea@deets.gouv.fr : avec copie à melina.kindeur@deets.gouv.fr et regine.segor@deets.gouv.fr

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la Commande Publique de 2019 « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique ».

Afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats, toute demande d'information(s) fera l'objet d'une réponse transmise à l'ensemble des candidats ayant consultés le DCE sur la plateforme.